

| NOMBRE de MEMBRES                             |                    |  |
|---|--------------------|--|
| <i>Afférents au<br/>Conseil<br/>Municipal</i> | <i>En exercice</i> | <i>Qui ont pris<br/>part à la<br/>délibération</i> |
| 15  | 15                 | 14   |

**Séance du 12 décembre 2008**

**L'an deux mille huit  
Et le douze décembre à 21 heures**

| <i>Date de la convocation</i> |
|-------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> décembre 2008 |

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.

Présents : Mmes ALINAT J., ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD  
MM. BERNAT, CRANSAC, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER

Excusée : Mme Cathy SOLIER-ZULIANI

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération

**Programme sur le photovoltaïque**

Monsieur le Maire indique qu'il reçoit de nombreuses sollicitations concernant des projets de production d'énergie par panneaux photovoltaïques. Certains projets imaginés sur des parcelles à même le sol nécessitent des terrassements, des abattages d'arbres et des remblaiements. Il rappelle les importants programmes réalisés chaque année concernant les enfouissements de réseaux dont les coûts sont pris en charge par les financements de la collectivité. La multiplication de projets à partir du photovoltaïque pourrait conduire à la création et à la multiplication de nouvelles lignes aériennes.

**Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal :**

- **décide** de donner un avis favorable uniquement aux projets situés sur des bâtiments existants ou à créer.
- **précise** que tous les raccordements au réseau de distribution devront être réalisés en souterrain aux frais du pétitionnaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.*

Pour copie conforme.

*Le Maire,*